

DIRECTION CHARGEES DES OPERATIONS
ET DU PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION OPERATIONNELLE
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Arrêté du 19 décembre 2025 portant délégation de signature pour la direction chargée des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD25025

La directrice générale déléguée, directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 211-1, L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants ;

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2025 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2025 portant délégation de pouvoirs au bénéfice du directeur de la direction chargée des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Service d'appui au management, à la gouvernance et à la performance

Article 1

Délégation est donnée à M. Patrick Viry, responsable du service d'appui au management, à la gouvernance et à la performance, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la gestion des fonctions transverses, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Département chargé de la transformation opérationnelle

Article 2

Délégation est donnée à M. Patrick Laurens-Frings directeur du département chargé de la transformation opérationnelle, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions du département, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Laurens-Frings, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, dans la limite de leurs attributions respectives, les actes visés au premier alinéa, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- Matthieu Blanc, responsable du pôle « Data EP » ;
- Frédéric Lézy, responsable du pôle « Transformation digitale interne » ;
- Nadia Filali, responsable du pôle « Innovation et développement ».

Département chargé de l'organisation, des processus et du conseil interne

Article 3

Délégation est donnée à Mme Anne Gautier, directrice du département chargé de l'organisation, des processus et du conseil interne, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions du département, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Gautier, délégation est donnée à Mme Grégoire Camus, responsable du service du pilotage opérationnel du plan d'urgence et de poursuite de l'activité de l'établissement public, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la mise en œuvre des procédures d'urgence et de poursuite d'activité, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Direction chargée de l'immobilier et de l'environnement de travail

Article 4

Délégation est donnée jusqu'au 31 décembre 2025 à M. Pascal Jahan, directeur de la direction chargée de l'immobilier et de l'environnement de travail, et à compter du 1^{er} janvier 2026 à Mme Carine Bernède, directrice de la direction chargée de l'immobilier et de l'environnement de travail, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de sa direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses, les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, les actes de mutation d'actifs et tous autres actes liés à l'immobilier d'exploitation, en qualité de représentant de l'acquéreur, du propriétaire ou du locataire.

Délégation est donnée à :

1° M. Stéphane d'Estribaud, responsable du département « Immobilier », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses et les actes liés à l'immobilier d'exploitation, en qualité de représentant de l'acquéreur, du propriétaire ou du locataire, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Mme Isabelle Roger-Gendarme, responsable du département « Services à l'occupant », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° M. Arnaud Lomprez, responsable du département « Maîtrise des risques », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

4° M. Olivier Grall, responsable du département « Cadre de vie et performance », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

5° Mme Céline Cavillon, responsable du départements « Archives », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

6° M. Jean-Yves Cornu, responsable du départements « Design, aménagements et projets transverses », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins

Délégation est donnée à M. Arnaud Lomprez à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes relatifs aux diplômes et aux certificats de condition d'exercice de Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 en sa qualité de responsable pédagogique.

Direction chargée de l'exécution des opérations économiques et financières

Article 5

1°Mme Isabelle Delamour, Directrice de la Direction chargée de l'exécution des opérations économiques et financières, est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations :

- auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière de moyens de paiement et d'instruments financiers ;
- dans les assemblées générales et les conseils d'administration du GIE Victoires Paiements.

2°Délégation est donnée à Mme Isabelle Delamour à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations les conventions d'adhésion et leurs avenants passés avec les opérateurs et gestionnaires de systèmes de place et les organisations professionnelles en matière de moyens de paiement et d'instruments financiers.

Article 6

Délégation est donnée à M. Vincent Roche, secrétaire général de la direction, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement de la direction de l'exécution des opérations économiques et financières, et les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins dans la limite des attributions de cette direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Roche, délégation est donnée à Mme Sylvie Monteiro, responsable de l'unité contrôle de gestion, pilotage de la performance, budget et achat, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement de la direction chargée de l'exécution des opérations économiques et financières.

Article 7

Délégation est donnée à M. François Elia, responsable du département des instruments financiers, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, dans la limite des attributions du département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

M. François Elia est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière d'instruments financiers.

Article 8

Délégation est donnée à M. Christophe Robé, responsable du département Trésorerie et moyens de paiement, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, dans la limite des attributions du département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

M. Christophe Robé, responsable du département trésorerie et moyens de paiement, est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière de moyens de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Robé, délégation est donnée à Mme Carole Ghilardi et Mme Zohra Hamoudi de l'unité relation de place et partenariats, à l'effet de représenter la Caisse des dépôts et consignations auprès des organisations professionnelles en matière de moyens de paiement.

Article 9

M. Alexis Sarberg, adjoint au responsable du département des instruments financiers, est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations en sa qualité de Censeur dans les conseils d'administration et assemblées de l'Association France Post Marché (FPM).

Mme Carole Ghilardi, responsable de l'unité relation de place et partenariats, est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations en sa qualité de Censeur dans les comités de direction et assemblées du Comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB).

Article 10

Délégation est donnée à Mme Myriam Kabylo, directrice du département chargé des achats, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions du département, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses et tous actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Délégation est donnée à :

1° Mme Geneviève Pascal, responsable du service « Achats généraux et de l'immobilier », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice du département, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Pascal, délégation est donnée à M. Thomas Jouany, responsable du service « Performance, contrôle et achats SI, numérique et, appui au développement économique », et M. Youri Cignetti, responsable du service « Achats fonctions transversales, financières et de solidarité ».

2° M. Thomas Jouany, responsable du service « Performance, contrôle et achats SI, numérique et, appui au développement économique », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice du département, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Jouany, délégation est donnée à Mme Geneviève Pascal, responsable du service « Achats généraux et de l'immobilier », et M. Youri Cignetti, responsable du service « Achats fonctions transversales, financières et de solidarité ».

3° M. Youri Cignetti, responsable du service « Achats fonctions transversales, financières et de solidarité », à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice du département, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Youri Cignetti, délégation est donnée à M. Thomas Jouany, responsable du service « Performance, contrôle et achats SI, numérique et, appui au développement économique », et Mme Geneviève Pascal, responsable du service « Achats généraux et de l'immobilier ».

Direction chargée des systèmes d'information

Article 11

Délégation est donnée à M. Philippe Jeanneau, directeur de la direction chargée des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions de cette direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Jeanneau, délégation est donnée à Mme Valérie Brami, directrice adjointe des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, les actes visés à l'article 11, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la direction chargée des systèmes d'information de la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Michael Corbin, responsable du département « Gestions d'Actifs et de Bilans » de la direction chargée des systèmes d'information ;

2° M. Pierre Guiserix, responsable du département « Banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information ;

3° M. Jean-Christophe Barbeau, responsable du département « Politiques sociales » de la direction chargée des systèmes d'information ;

4° Mme Hajar Ouerghi, responsable du département « Solutions et données transverses » de la direction des systèmes d'information ;

5° M. Jean-Philippe Willer, responsable du département « Finance durable, risques et conformité » ;

6° Mme Aurélie Niel, responsable du département « Fonctions support et expérience collaborateur ».

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hajar Ouerghi, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions du département « solutions et données transverses » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Ludovic Mansuy, responsable du service « Centre de services numériques ».

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael Corbin, délégation est donnée à Mme Catherine Morel, responsable du pilotage d'activité et de budget, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite de ses attributions au sein du département « finance » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guiserix, délégation est donnée à M. Elliot Ly, responsable du SI plateforme de distribution, à M. Christophe Greder, responsable du SI prêteur, à M. Ozkan Karakoc, responsable SI Tenue de compte et Moyens de paiement, et à M. Jean-François Petit, responsable du pilotage d'activité et de budget, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Greder, responsable du SI prêteur, de M. Ozkan Karakoc, responsable SI Tenue de compte et Moyens de paiement, et de M. Jean-François Petit, responsable du pilotage d'activité et de budget, délégation est donnée à Mme Valérie Mendy à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes dans la limite des attributions du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Barbeau, délégation est donnée à M. Damien Jacquemart, son adjoint, à l'effet de signer, au nom de la directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations, tous actes, dans la limite des attributions du département « politiques sociales » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 18

Le présent arrêté, qui est pris sans préjudice des règles déontologiques et de prévention des risques de conflits d'intérêts mises en place par la Caisse des dépôts et consignations, entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 19 décembre 2025

Catherine Mayenobe